

République Française

Département **MAINE-ET-LOIRE**

Commune **VAL DU LAYON - 49750**

SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 Février 2021

ORDRE DU JOUR :

- ✓ AMENAGEMENT – Révision du PLU
- ✓ VIE COMMUNAUTAIRE - Transfert de compétences – Offre médicale
- ✓ VIE COMMUNAUTAIRE - Pacte de gouvernance
- ✓ PATRIMOINE - Cession des terrains « Grands Vaux » (STA)
- ✓ RESEAUX - Désignation d'un référent « accompagnement numérique »
- ✓ ENVIRONNEMENT - Convention de restauration de mares
- ✓ ENFANCE / JEUNESSE - Tarifs des séjours ALSH
- ✓ ENFANCE / JEUNESSE - Création d'emplois saisonniers (ALSH Hiver)
- ✓ Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice	27
Quorum	14
Présent(s)	24
Absent(s)	3
Votant(s)	26
dont pouvoir(s)	2

L'an **deux mille vingt et un,**
le **9** du mois de **Février**
à **20 heures 30,**

le conseil municipal de la commune de Val du Layon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle du Lattay - Saint Lambert du Lattay - 49750 Val du Layon), en session **ordinaire,**

sur **convocation** en date du
sous la **Présidence** de

3 février 2021
Sandrine **BELLEUT**, Maire

Etaient présents (avec pouvoir - P)

Secrétaire de séance : **DAVY** Gilles

Mmes	ACHARD Marina BELLEUT Sandrine (<i>Maire</i>) CAILLEAU Cynthia PASQUIER Fabienne TESSE Fabienne	AUDIAU Fabienne BERNARD Marie-Dominique HUON Karine (P) PETITEAU Luce	BAQUE Sylvie CADY Sylvie OGER Céline ROUSSEAU Sophie
MM	BOISSEL Yann DAVY Gilles KASZYNSKI Jean-Luc NOBLET Jean-Pierre THIBAUDEAU Yann	DERVIEUX Jean-Jacques (P) PATARIN Frédéric	COURANT Kôichi DEVANNE Guy MENARD Jean-Raymond PEZOT Rémi

Etaient excusés (*avec pouvoir*)

Etaient absents

Mme	
MM	CAVAREC-LECOMTE Nicolas (<i>HUON Karine</i>) LE ROUX Jacques VERDIER Sébastien (<i>DERVIEUX Jean-Jacques</i>)

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

ADOpte A L'UNANIMITE

En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° DCM 056/2020 en date du 23 mai 2020 relative aux délégations accordées par le conseil au Maire, il est fait état en séance des décisions prises par le Maire :

N° Décision	Délégation	Objet	Précisions

AMENAGEMENT

REVISION DU PLU

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT - Maire

Suite à la présentation faite lors de la séance précédente par les services de la DDT, il est convenu d'anticiper au mieux la procédure de révision et de préparer la consultation pour le choix d'un bureau d'études.

La délibération prescrivant l'élaboration d'un PLU a été prise en nov. 2018, il est donc proposé de confirmer cette position et d'autoriser le lancement de la consultation.

DEBAT

Il est posé la question de savoir si l'élaboration d'une carte communale ne serait pas un compromis dans l'attente de la mise en œuvre d'un PLUi. Une carte communale est plus simple à mettre en œuvre, plus rapide et moins onéreuse, avec notamment une partie réglementaire qui n'est pas nécessaire car elle se base sur des règles existantes (Règlement National d'Urbanisme - **RNU**).

Le sujet sera abordé avec les services de la DDT et une réponse sera apportée lors de la prochaine séance avant de porter le sujet à décision.

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT - Maire

Dans le cadre de la fusion des 3 COM COM, une partie des statues de l'ex COM COM CCCL (coteaux du Layon) avait été intégrée à la nouvelle COM COM, dont la compétence facultative « *Amélioration de l'offre de soins à travers la construction et la gestion immobilière d'une maison de santé pluridisciplinaire à Martigné-Briand* ». IL s'agissait de permettre à la CCLLA de reprendre le dossier de construction en cours, préparer les actes de gestion et gérer l'équipement.

Aux vues des évolutions du projet et considérant que la « gestion immobilière d'une maison de santé pluridisciplinaire » par la CCLLA n'est pas pertinente, il a été engagé une discussion entre les différentes parties afin de trouver le mode de gestion le plus efficient. Les parties étant convenues que la gestion immobilière de l'ensemble devrait être assurée par la commune de **Terranjou**, la restitution de compétence est apparue comme la solution la plus sûre juridiquement : chaque commune doit également valider ce transfert de compétence.

En précision, il est indiqué que la maison de santé est actuellement en travaux depuis septembre et devrait être opérationnelle à l'été 2021. S'agissant du transfert, la demande est à l'initiative de la commune.

DELIBERATION

VU l'article 12 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019,

VU l'article L.5211-17-1 du CGCT,

VU les statuts de la CCLLA et notamment son article 31 relevant des compétences facultatives et visant la construction et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire,

CONSIDERANT que la compétence précitée relève des compétences non obligatoires et peut de ce fait être retransférée dans les conditions de l'article L.5211-17-1 du CGCT tel que défini par l'article 12 de la loi du 27 décembre 2019,

CONSIDERANT la délibération DELCC-2021-01-18 en date du 21 janvier 2021 de la CCLLA se prononçant sur la restitution de cette compétence aux communes,

CONSIDERANT que les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération de leur conseil, à compter de la notification de la délibération de la CCLLA sur ce transfert,

CONSIDERANT qu'une CLECT sera réunie dans un délai de 9 mois à compter du transfert de compétence,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la restitution de la compétence précitée.

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT - Maire

La communauté de communes CCLLA travaille sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance afin de répondre à une forte demande. Pour cela, la CCLLA organise une série de 9 réunions par groupe de 2 communes à l'attention de tous les conseillers municipaux : Val du Layon a ainsi été regroupé avec Rochefort. L'objectif de ces rencontres est de proposer aux conseillers municipaux une information sur :

- **la communauté de communes et son fonctionnement,**
- **ses compétences et leurs origines,**
- **ses actions.**

L'objet est notamment d'échanger sur les modes de communications et les attentes de chacun au sein de la CCLLA et, à terme, de définir ou d'améliorer des outils *ad hoc*. Les conseillers sont donc invités à faire part de leurs remarques sur ce sujet de la gouvernance (rôle des instances et leur mode d'emploi, les relations entre la communauté et les communes, les supports et modalités d'information, ...).

DEBAT

Il est proposé de faire un tour de table pour voir le ressenti de chacun quant aux points à aborder. Il en ressort les éléments suivants qui seront portés à connaissance du Président de la CCLLA :

- **Vulgariser/simplifier/synthétiser les documents trop techniques. Des documents spécifiques à destination des conseillers et des habitants doivent en découler.**
- **Expliquer les nuances et degrés d'implication des membres de GT (phasage : la partie collégiale de réflexion et débat en GT sur les aspects politiques VS un document purement technique (et donc réalisé par les techniciens)). Si discordance au fil de l'évolution du dossier : revenir vers le GT pour donner pour avis sur les corrections à apporter (laisser les membres du GT apporter des corrections parce que les orientations politiques sont en décalage avec le dossier technique). Donc, bien préciser ce qui est du domaine de la décision, ou de l'orientation, politique par rapport aux aspects techniques. Mieux préciser les points sur lesquels les membres peuvent interagir et décider**
- **Apporter (si non fait) des temps d'échanges et de débats dans les GT. Certains formats de sous-groupes de travail semblent convenir.**
- **Créer un observatoire des conseillers municipaux : auto-saisine des sujets sur les aspects de communication de méthodes de travail + saisine d'étude par le président. Les présents ne devront avoir aucune mission particulière (adjoint-maire-maire délégué ou délégué communal). Ce GT pourrait être autonome et en lien direct avec le président et la DGS avec des rapports fait en conseils communautaires.**
- **Créer des fiches de synthèse à destination des élus maires/maires délégués et adjoints mais aussi les conseillers pour les débuts de mandats (la compétence lambda pour « les nuls ») : limites des compétences CCLLA/Communes + cadre des règles de fonctionnement + mise en œuvre + règle d'application/méthode Exemples :**
 - ✓ Les écoles de musique / quid des annexes ? A la charge de qui ? Pour les bâtiments ? Les frais courants ?
 - ✓ Règles sur la voirie : qu'est ce qui est de compétence CCLLA et des communes ?
 - ✓ Fonctionnement des échanges de l'ADS/Communes, délais, méthode, linguistique spécifique ?...
- **Ouvrir davantage les GT aux conseillers : vivre un échange et suivre des réunions ne peut être remplacé par quelconque document même le plus agréable à lire.**
- **Sonder sur la satisfaction des élus sur HUBIC. Envisager un espace « ELUS » où se retrouveraient les docs plus lisibles et synthétisés avec une organisation plus « intuitive ».**
- **FINANCES : créer des supports par commune sur les relations financières (AC, ADS, etc ...) - Déjà en cours.**
- **Accélérer la mutualisation : contrôle obligatoire des bâtiments, informatique, juridique, archivage, ...**
 - ✓ La CCLLA = des compétences spécifiques très techniques,
 - ✓ La CCLLA = une entité de plusieurs communes dont le regroupement permet des économies d'échelle,
- **Être le plus cohérent possible dans les prises de compétences : la question se pose sur la voirie / l'assainissement (CCLLA) et les eaux pluviales (communes). Faire une demande plus officielle sur ce point (à venir). La compétence sport pose question dans son utilité au sein de la CCLLA. A choisir, la compétence eaux pluviales à plus de sens et de cohérence.**
- **Définir le cadre d'organisation et de travail d'un GT (fonctionnement unique) :**
 - ✓ Une synthèse d'une page + un CR complet des échanges précis semble plus pertinent. Ainsi selon le niveau d'information souhaitée, on choisit le document dédié. Prendre exemple.
 - ✓ Faire valider par le GT le CR de la réunion précédente. Si souhait d'ajout, c'est ajouté.

- **Savoir se mettre à la hauteur et ce sur toute la durée du mandat (pas juste un effort au début) : tous les élus ne sont pas des techniciens.**
- **Les techniciens sont techniciens, les décisions sont du ressort des élus (vice-présidents) : Qui fait quoi ? Les VP doivent contrôler les CR et s'assurer de garder la main sur la vision politique. Le technicien a vocation à s'assurer de la mise en application.**
- **Les compétences CCLLA sont très techniques : adéquation du profil du VP / au GT ?**

PATRIMOINE

DCM 009/2021

CESSION DES TERRAINS « LES GRANDS VAUX » (STA)

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Sandrine BELLEUT - Maire

Pour rappel de la situation, la commune a acquis des terrains sur St Aubin derrière la rue de *Chantemerle* et le long du chemin des *Meuniers*. Après échange avec les riverains, il a été convenu de modifier les parcelles afin de permettre aux habitants concernés d'acheter une partie du terrain dans le prolongement de l'existant. Cette procédure impliquait notamment le déplacement d'un fossé.

A ce jour, le fossé est déplacé, un nouveau bornage est en cours et le service des **Domaines** a rendu son avis quant au projet (10 euros le m²). Considérant que les parcelles ainsi cadastrées sont essentiellement en zonage A et qu'elles n'auront pas vocation à changer.

DEBAT

En complément, il est indiqué que les administrés concernés, qui avaient sollicité la démarche, ont déménagé. Quant aux autres propriétaires actuels, ils connaissent l'avis des Domaines et ont indiqué ne pas être intéressés à ce prix. Ce dernier semble effectivement élevé pour des terrains agricoles (mais classés en appellation « *Coteaux du Layon* »). Le service des Domaines considère que l'acquisition de ces parcelles donnerait de la valeur à l'ensemble foncier. En outre, il n'est pas impossible, dans le cadre de la révision du PLU, qu'elles passent en zone U.

Considérant la complexité de la situation, il est évoqué l'idée que si toutes les parcelles ne sont pas vendues, la commune n'a pas d'intérêt à garder des terrains isolés, qui seraient compliqués à entretenir. Cependant, cette surface (totalité de plus de 6.000 m²) peut aussi être gardée en « réserve foncière » : dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement, l'urbanisation future de St Aubin est conditionnée à la création d'une nouvelle station d'épuration, ce qui nécessite d'avoir un terrain adapté. Ainsi, cette parcelle pourrait faire l'objet d'un « échange » dans le cadre de la recherche de terrains et de négociation éventuelle.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1,

VU l'avis des Domaines,

CONSIDERANT ces éléments,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

MAINTIENT cet ensemble foncier en tant que réserve foncière, qui fera l'objet d'un entretien annuel (fauchage).

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE**Sandrine BELLEUT - Maire**

Le syndicat **Anjou Numérique** souhaite mettre en place une commission spécifique pour l'accompagnement numérique, composée d'élus municipaux et communautaires, avec pour mission d'apporter des éléments de réflexion pour structurer une offre locale d'accompagnement.

Cette offre, en partenariat avec le Département pour la concertation, doit se construire avec les acteurs locaux (associations, centres sociaux, bibliothèques, maisons départementales des services...). Le financement serait intégré dans le plan de Relance (volet numérique de 250ME) afin notamment d'aménager des lieux d'accueil numérique et d'outiller ces espaces.

DELIBERATION**CONSIDERANT** ces éléments,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE les représentants suivants de la commune au sein de la commission spécifique « *Accompagnement Numérique* » du syndicat Anjou Numérique : **Nicolas CAVAREC LECOMTE.**

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE**Yann THIBAUDEAU – Adjoint au Maire**

Dans le cadre de ses compétences en lien avec les milieux aquatiques et les zones humides, Le syndicat de rivières (**SLAL**) a engagé une démarche qualitative sur l'enjeu « eau », avec une campagne de restauration de mares, visant à améliorer la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité. L'objectif est non seulement de créer un réseau de mares exemplaires en termes de préservation et de gestion, mais également de sensibiliser la population locale et les différents usagers (agricoles, collectivités, particuliers...) à la conservation et à la préservation des mares (site vitrine).

11 mares sont ainsi programmées sur le territoire, dont 1 située sur St Lambert et propriété de la commune, au lieudit « La Musse ». Ces mares identifiées nécessitent des travaux permettant la réouverture du milieu (débroussaillage, abattage, curage, reprofilage de berge...) afin, à terme, de favoriser la biodiversité et optimiser les fonctionnalités épuratoire et tampon des mares.

Un projet de convention a été adressé à la commune pour s'engager dans la démarche et autoriser le syndicat à réaliser les travaux (financement dans le cadre de la compétence GEMAPI). Cette convention fixe également les modalités de mise en œuvre et d'entretien. En conséquence, le propriétaire de la mare s'engage donc à l'entretenir (opération régulière à programmer pour le service commun).

DEBAT

Il est rappelé les conditions pour qu'une mare puisse être retenue dans un programme de restaurations :

- **La mare doit nécessiter des travaux de réouverture du milieu,**
- **La mare doit être localisée en travers du bassin hydrographique (pente si possible) afin de réactiver son rôle épuratoire.**

DELIBERATION

VU le projet de convention du Syndicat de rivières Layon / Aubance / Louets,

CONSIDERANT ces éléments,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DONNE son accord de principe pour engager les démarches de restauration des mares,

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention et toute pièce utile à la mise en œuvre de l'opération.

ENFANCE

DCM 012/2021

TARIFS DES SEJOURS ALSH**RAPPORTEUR DE L'EXPOSE**

Céline OGER, Rémi PEZOT – Adjoints au Maire

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, il est proposé d'anticiper la saison et de présenter le programme des séjours 2021 pour cet été dans le cadre de la compétence ALSH, pour les enfants de 3 à 12 ans. 4 séjours seraient proposés cette année ainsi décomposée :

Localisation	Thème	Nuitée	Âge	Places	Date	Coût total des séjours	Coût moyen par enfant
Montjean / Loire	Séjour 1 nature	2	6/9 ans	36	7 au 9 Juillet	2.803,75€	61,68 €
Chalonnnes / Loire	Séjour 2 musique	1	3/5 ans	24	12 au 13 Juillet	1.713,25 €	60,59 €
Mûrs-Erigné	Séjour 3 sport	4	9/11 ans	36	19 au 23 Juillet	5.677,80 €	130,72 €
St Georges / Loire	Séjour 4 équitation	3	6/11 ans	36	26 au 29 Juillet	4.176,50 €	94,41 €
						14.371,30 €	

Sur ces 14.000 euros de budget, environ 5.500 concernent des charges de personnel. La commission propose de prendre à charge de la commune la moitié de ce cout de personnel, puis de définir les prix sur le reste à charge (déduction CAF comprise). Pour les enfants hors commune, ils pourront être accueillis sur les séjours dans la limite des places disponibles et à un prix coutant (voir tableau) :

QF	SEJOUR 1	SEJOUR 2	SEJOUR 3	SEJOUR 4
	* **	* **	* **	* **

< 500 €	27 €	42 €	25 €	40 €	85 €	110 €	53 €	75 €
501 à 800 €	37 €	52 €	35 €	50 €	95 €	120 €	63 €	85 €
801 à 1200 €	47 €	62 €	45 €	60 €	105 €	130 €	73 €	95 €
1201 à 1400 €	52 €	67 €	50 €	65 €	110 €	135 €	78 €	100 €
> 1401 €	57 €	72 €	55 €	70 €	115 €	140 €	83 €	105 €

* Enfants VDL
 ** Enfants hors commune

DELIBERATION

SUR proposition de la commission ASEJ (Affaires sociales / Enfance / Jeunesse),

CONSIDERANT ces éléments,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE les tarifs et les séjours pour la saison ALSH de l'été 2021,

PRECISE qu'une majoration sera appliquée pour les enfants hors commune.

ENFANCE

DCM 013/2021

CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS (ALSH HIVER)

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Céline OGER, Rémi PEZOT – Adjoints au Maire

Par délibération n°036/2019 en date du 5 mars 2019, le conseil avait retenu la possibilité de recruter des emplois saisonniers selon les conditions des CEE (contrat d'engagement éducatif), précisées dans ladite délibération. Ainsi, dans le cadre de l'activité ALSH et des prochaines vacances d'Hiver, afin d'assurer l'encadrement des enfants dans les meilleures conditions, il est proposé de créer les emplois saisonniers suivants :

- du 22 février au 5 mars 2021 **6 animateurs diplômés** **11j / 11j / 11j / 6j / 5j / 5j**
- du 22 février au 5 mars 2021 **1 animateur stagiaire** **10j**

DELIBERATION

CONSIDERANT la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier de l'activité jeunesse pendant les vacances d'Hiver,

CONSIDERANT ces éléments,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VALIDE la création des emplois saisonniers ci-dessus présentés.

ENFANCE

DCM 014/2021

CONVENTION « LABEL ECOLES NUMERIQUES »

RAPPORTEUR DE L'EXPOSE

Céline OGER, Rémi PEZOT – Adjoints au Maire

L'appel à projet « *Label écoles numériques 2020* » a pour intérêt de soutenir le développement de l'innovation numérique dans les écoles. Ces subventions exceptionnelles sont destinées à favoriser les apprentissages des élèves, à faciliter le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux.

Sur l'ensemble du territoire national, 30 académies ont déposé 4.101 dossiers de candidature. L'école **Célestin Freinet** était éligible à ce projet et son dossier a été retenu. Le projet se décompose ainsi : 50% de la somme prise en charge par la commune et 50% par le gouvernement. Le devis initial présenté par l'école s'élève à 6.942,21 € soit une participation de l'Etat à hauteur de 3.471,10 € (3 vidéoprojecteurs, 3 ordinateurs portables dédiés, 3 visualiseurs, 6 tablettes).

L'objet de la convention présentée est donc de définir les modalités du partenariat et du financement.

DEBAT

Il est précisé que l'école RGC (René Guy CADOU à St Aubin) n'a pas déposé de dossier mais qu'elle est régulièrement équipée en matériel numérique (tableaux numériques, portables, vidéoprojecteurs) à la demande de la direction et après validation du conseil municipal lors du vote du budget.

S'agissant de l'ensemble du parc informatique, il faudra prévoir la maintenance de tous ces nouveaux équipements

La question est posée de la fourniture des logiciels type antivirus et l'installation : la commune en a-t-elle la charge ? Il est également évoqué les délais. En effet, la convention précise que la mise en place du matériel doit être effectué entre mars et juin. La commune est donc contrainte à agir dans un délai très court.

DELIBERATION

VU le projet de convention,

CONSIDERANT ces éléments,

POUR	26
ABSTENTION	-
CONTRE	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec le ministère de l'Education nationale,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **INSTITUTION – Vice-présidence communautaire** : Monsieur Jean-Luc KASZYNISKI a récemment été élu Vice-président de la communauté de communes en charge de la mutualisation et des RH. Il est indiqué que sa délégation communale (en charge des relations avec la CCLLA) est maintenue mais que l'indemnité sera suspendue compte tenu de ses nouvelles fonctions communautaires comme nos engagements de début de mandat l'avaient précisé.
- **JEUNESSE – Recrutement de l'animateur** : la procédure de recrutement est toujours en cours. Si elle n'aboutit dans les prochaines semaines, il sera évoqué la question de créer le poste en permanent pour élargir les recherches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

22h55

La PROCHAINE séance du conseil se déroulera

MARDI 9 MARS

-
- DCM 008/2021* - **TRANSFERT DE COMPETENCE – OFFRE MEDICALE**
- DCM 009/2021* - **CESSION DES TERRAINS « GRANDS VAUX »**
- DCM 010/2021* - **COMMISSION « ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE »**
- DCM 011/2021* - **CONVENTION DE RESTAURATION DE MARES**
- DCM 012/2021* - **TARIFS DES SEJOURS ETE ALSH 2021**
- DCM 013/2021* - **CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS (ALSH HIVER)**
- DCM 014/2021* - **CONVENTION « LABEL ECOLES NUMERIQUES »**

ACHARD Marina	AUDIAU Fabienne	BAQUE Sylvie	BELLEUT Sandrine
BERNARD Marie-Dominique	BOISSEL Yann	CADY Sylvie	CAILLEAU Cynthia
CAVAREC-LECOMTE Nicolas Absent <i>Pouvoir à Karine HUON</i>	COURANT Kôichi	DAVY Gilles	DERVIEUX Jean-Jacques
DEVANNE Guy	HUON Karine	KASZYNSKI Jean-Luc	LE ROUX Jacques
MENARD Jean-Raymond	NOBLET Jean-Pierre	OGER Céline	PASQUIER Fabienne
PATARIN Frédéric	PETITEAU Luce	PEZOT Rémi	ROUSSEAU Sophie
TESSE Fabienne	THIBAudeau Yann	VERDIER Sébastien Absent <i>Pouvoir à J.Jacques DERVIEUX</i>	